

Burundi : appel à un cadre légal d'accès à l'information publique

@rib News, 06/06/2012 - Source Xinhua Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM) et l'Association Burundaise des Consommateurs (ABUCO), ONG burundaises, envisagent de proposer au gouvernement et au Parlement, un projet de loi régissant l'accès à l'information publique. « Nous avons voulu montrer aux représentants du gouvernement que la société civile commence à s'organiser pour leur faire une proposition de projet de loi qui puisse régir l'accès à l'information publique, lequel projet de loi devrait être débattu au niveau du gouvernement et du Parlement », a expliqué à la presse le président et représentant légal de PARCEM, Faustin Ndikumana, au cours d'une réunion de sensibilisation sur l'opportunité de ce projet organisée ce mercredi.

Il a indiqué que le motif principal de mettre sur pied ce cadre légal est le vide créé par l'absence de celui-ci qui crée à tour des spéculations sur la corruption, les actes illicites et les malversations économiques. « Si nous voulons réellement lutter contre la corruption et asseoir une bonne gouvernance, nous devons passer nécessairement par la légalisation de l'accès à l'information publique », a-t-il ajouté, donnant pour exemple les rapports produits par l'Inspection Générale de l'Etat qui sont toujours couverts de caractère secret alors qu'ils devraient être portés à la connaissance du public, du contribuable. « Chaque citoyen a le droit d'accès à l'information sur la manière dont les affaires publiques sont gérées que ce soit au niveau des fonds internes ou des fonds des bailleurs », a conclu M. Ndikumana.